

Gestion du 1733 en Wallonie, un scandale : que font les autorités ? (GBO)

Actualité

BRUXELLES 09/03 Le syndicat médical s'insurge contre une nouvelle circulaire qui implique notamment que la transmission vers le poste médical de garde (PMG) des informations reçues lors d'un appel au 1733 se fasse par envoi numérique dans un langage structuré nommé XML et non plus par téléphone.



Dans un communiqué, le GBO explique que "instauré en 2012, le 1733 (le numéro d'appel unique pour les médecins généralistes de garde) joue un rôle précieux au niveau du tri et de l'aiguillage des patients. Il est lié aux services de garde locaux et reste disponible pour l'aide médicale non urgente en Wallonie. Il n'est pas encore accessible partout en Belgique et des grandes villes, comme Bruxelles et Charleroi, doivent encore recourir à des opérateurs privés pour gérer ces appels. Le 1733 a pour fonction essentielle de trier les patients et de rediriger les urgences vitales vers les services d'urgence (si quelqu'un a formé le 1733 au lieu du 112), les autres vers un médecin généraliste de garde (ou le poste médical de garde), en vue d'une consultation ou d'une visite".

« Une nouvelle circulaire du SPF Santé publique, Direction générale Soins de Santé, Service Aide Urgente, est entrée en vigueur le 1er mars dernier. Elle a modifié considérablement, et

sans concertation préalable, les conditions et le fonctionnement du 1733 dans son exploitation actuelle et future», poursuit le GBO. « Cette nouvelle circulaire implique notamment que la transmission vers le poste médical de garde (PMG), des informations reçues lors d'un appel, se fasse par envoi numérique dans un langage structuré nommé XML et non plus par téléphone. La circulaire impose aussi aux PMG de disposer d'un agent administratif pour lire les messages dans les 15 minutes de leur réception, accueillir les patients dirigés vers le PMG et organiser les visites. Or la plupart des PMG n'ont pas organisé, à ce jour, de telles permanences, en particulier les soirs et nuits de semaine».

Selon les syndicalistes médicaux, une des raisons principales de tous ces problèmes est que le tri 1733 dépend de deux ministères différents (Santé publique et Intérieur). Et le cadre opérationnel actuel des opérateurs 1733 est nettement insuffisant : les départs sont plus nombreux que les engagements, les difficultés à recruter réelles et, suite à cette insuffisance de personnel, les pressions des syndicats des travailleurs salariés sont très grandes.

« En attendant, pour plusieurs postes de garde, la situation est devenue chaotique depuis le 1er mars, date d'entrée en vigueur de la nouvelle circulaire, surtout dans l'est du pays : à savoir pour les PMG qui dépendent de la centrale d'Arlon, laquelle gère les appels 1733 pour la province de Luxembourg, l'arrondissement de Dinant et la province de Liège (hors l'arrondissement de Huy-Waremme). C'est là que les problèmes se sont concentrés».

Selon le GBO, « le Ministre de la Santé a pris conscience de la gravité de la situation : suite à une rencontre au cabinet, demandée en urgence par le GBO/Cartel, le cabinet a pressé l'INAMI de proposer une solution rapide à ces problèmes. En médico-mut de lundi dernier, et suite à la pression des syndicats et du GBO/Cartel en particulier, il a été décidé de débloquer un budget (de 500.000 € à 750.000 €, à préciser) pour pallier les manquements du 1733 et ce par 2 options possibles :

soit recours à opérateur extérieur comme Captel ou Allo-Santé (demandes de plusieurs PMG liégeois),

soit financement d'un accueillant pour plusieurs PMG (préfigurant les futures coopérations fonctionnelles), comme le souhaitent certains PMG dans d'autres parties de la Wallonie».

Conclusion du GBO: « Nous attendons des autorités et de l'INAMI en particulier qu'ils prennent leurs responsabilités dans ce dossier. Le GBO/Cartel s'engage à le suivre de très près et à mettre tout en œuvre pour rapidement assurer au public un service de garde répondant aux besoins et attentes de la population, et donc suffisamment financé pour toutes les obligations et prestations qui lui sont imposées.»

Vous désirez rester au courant des dernières informations médicales ?

Sélectionnez les contenus de MediQuality qui vous intéressent et inscrivez-vous gratuitement aux autres newsletters.

Découvrez l'ensemble de nos newsletters

